



## Comment sortir d'une SCI

-----  
Par alpatino13

bonjour je suis associé à 50/ 50 dans une SCI avec laquelle un bien immobilier a été acheté  
Suite à une mésentente avec mon associé , je voudrais sortir de cette SCI  
Quelle sont les possibilités ?

revendre ma part ?  
est-ce que mon associé peut si opposer ?

Pour l'instant la sci n'est pas endettée, mais pourrait vite le devenir

Merci et bonne journée à vous

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour  
Vous pouvez vendre vos parts ou les donner. Personne ne peut vous y obliger mais personne ne peut vous l'interdire.  
Relisez les statuts pour vérifier.

-----  
Par alpatino13

Un grand merci pour votre reponse

-----  
Par alpatino13

Je me pose tout de même une question

mon associe ne voulant plus payer les charges de ce bien  
puis je demander une dissolution et une liquidation judiciaire ?

-----  
Par AGeorges

Bonjour Alpatino,

A la base, quand vous créez une SCI, elle va avoir des rentrées et des sorties d'argent.  
Si la SCI doit être déficitaire un temps, il faut prévoir comment boucher les trous dans les statuts. S'il n'y a rien de prévu, la SCI va accumuler les déficits et se mettre en cessation de paiement. C'est une décision des associés.  
Le bien est vendu, les dettes sont payées et le reste est divisé par deux.  
C'est le principe général. Après, il faudra que vous étudiez les détails.

Mais tout de même, quand on fait le plan initial avec soin, on sait, par exemple que louer le bien va rapporter 'tant' et que les frais seront de 'tant'. Donc, on amène assez d'argent pour faire face à la période difficile du début ...

Et si, par ailleurs, il est prévu dans vos statuts que les associés partagent les charges pendant un temps, alors votre associé est obligé de payer.  
La difficulté, dans une SCI 50/50, c'est qu'il n'y a pas de majorité. Mais y réfléchir après est un peu tard.

-----  
Par alpatino13

Je vous remercie de votre réponse